Euro 1999: convergence, Union économique et monétaire UEM. Rapports Commission et IME

1998/0128(CNS) - 29/04/1998

En se félicitant de ce que les critères définis par le Traité de Maastricht aient permis de développer une culture de stabilité en Europe, le rapporteur a estimé que les onze pays candidats sont qualifiés pour participer à la monnaie unique. Il a aussi souligné que les marchés financiers attendent le démarrage d'un euro stable au début de l'année prochaine et il a conclu en précisant que la politique monétaire unique requiert également une politique économique et fiscale plus harmonisée. Le Commissaire De Silguy a tout d'abord voulu revenir sur la méthode qui a conduit au lancement de l'UEM. Il a ainsi rappelé:-la volonté politique exprimée par le Conseil européen depuis 1995, qui a permis aux Etats membres de procéder à l'assainissement de leurs finances publiques et de réduire leur déficit;- la convergence, en vertu de laquelle la moyenne des déficits des onze pays recommandés pour entrer dans l'euro s'est réduite à 2,5%.'A cela s'ajoute une diminution de la dette publique et des taux d'intérêt qui sont à leur niveau le plus bas;- la préparation systèmatique de l'euro par la mise en place du statut juridique de l'euro, du pacte de stabilité et de croissance et la préparation des pèces et des billets.Le Commissaire a cité également les objectifs de la troisième phase: la poursuite de l'assainissement budgétaire, le défi de l'emploi auquel dorénavant s'appliquera la méthode élaborée pour l'UEM, la dimension internationale de l'euro et la démarche pour que les citoyens se familiarisent avec la nouvelle monnaie. ET en reprenant les propos d'un orateur, M.de Silguy a ainsi conclu:"Nous avons l'euro, faisons l'Europe".